

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 5 (1913)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Faits divers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Un projet de statuts a été élaboré qui donne une idée du programme et de l'organisation de la Ligue. Il est envoyé à tous ceux qui s'y intéressent sur demande adressée à l'Union suisse des Sociétés de consommation. Ce projet sera examiné et éventuellement modifié par l'assemblée générale constitutive.

Nous sommes persuadés que sur ce terrain nous pourrions réunir en vue d'une action commune tous les hommes qui désirent pour le peuple suisse la vie à bon marché, en particulier les représentants de nos industries d'exportation, quelles que soient les divergences politiques, confessionnelles ou économiques qui les séparent dans d'autres domaines. Nous adressons un chaleureux appel à tous ceux qui partagent ces idées et nous les prions de ne pas rester pour des raisons secondaires étrangers à la Ligue; qu'ils en deviennent membres et l'appuient de toutes leurs forces. Pour assurer le succès, il convient que tous les amis de notre mouvement se réunissent et collaborent avec zèle à l'œuvre commune, nul ne doit s'abstenir, car les adversaires de nos tendances disposent d'une grande influence sur les pouvoirs publics; à la solide organisation de nos adversaires nous devons en opposer une tout aussi solide.

Si des personnes ou des organisations partageant ces idées avaient été omises dans la distribution de la présente invitation, nous les prions de bien vouloir demander des formulaires d'adhésion et un projet de statuts aux organisations sous-signées. Nous faisons remarquer expressément que les sections, les fédérations et les sociétés adhérentes membres des organisations soussignées, peuvent être admises dans la Ligue en dehors de la fédération principale à laquelle elles appartiennent. Nous les invitons donc à y adhérer.

Dès que nous connaissons le nombre des adhésions et des participants éventuels à une assemblée constitutive de la Ligue, celle-ci sera convoquée; elle aura à prendre les mesures ultérieures. Nous ferons connaître à temps à tous les intéressés le lieu et la date de cette réunion et nous comptons dès à présent sur une participation nombreuse.

Nous vous présentons nos salutations patriotiques.

*Union suisse des Sociétés de consommation  
(U. S. C.).*

*Union suisse des fédérations syndicales.  
Fédération ouvrière suisse.*



## Faits divers.

### Un trust métallurgique.

Le trust métallurgique belge-français, dont le siège social est 7, rue du Congrès, à Bruxelles, a un capital de 9,750,000 francs en 150,000 actions de 65 francs, pouvant être porté jusqu'à 13,650,000 francs.

Ce trust a pour objet, d'après ses statuts, « l'achat, la vente, la négociation, la souscription, l'émission et l'échange des titres de toutes sociétés industrielles. »

Les principales sociétés contrôlées par le trust sont :

1. *La Société la Brugeoise*, ateliers et aciérie situés en Belgique :

2. *La Société anonyme des usines Cg. Veunot, Valère-Mabile et R. Pelgunis*, qui possède quatre usines : à Marie-mont (Belgique), à Douzias, à Coudekerque-Branche (Nord), à Chatenois, territoire de Belfort ;

3. *Société Lorraine des Anciens Etablissements de Dietrich*, à Lunéville, dont les bénéfices se sont élevés, l'année dernière, à plus de 2 millions ;

4. *Société de construction du Nord de la France et Nicaise et Deleuve* (usines à la Louvière, Belgique), à Blanc-Misseron (Nord) construction de wagons.

5. *Société de Blanc-Misseron pour la construction des locomotives*. Société constituée le 27 juin 1911 par le trust, avec la Société Nicaise et Deleuve de Blanc-Misseron, les Etablissements Dietrich et C<sup>ie</sup> de Lunéville, la Société française de construction de matériel de chemin de fer d'Ivry-Port (Seine) et les aciéries de Longwy (Meurthe-et Moselle). Le capital de la Société est de 8 millions. La Société est outillée pour construire 200 locomotives par an.

6. *Société anonyme des Usines et Aciéries de Teignies* (Nord), qui occupe 500 ouvriers.

7. *Société des Forges de Ricquignies* (Nord).

8. *La Manufacture Ardennaise d'estampage* à Charleville (Ardennes), qui, de 1904 à 1911, a réalisé 3 millions 342,228 francs de bénéfices nets totaux.

Ces trusts, cartels de plus en plus accroissent leur influence aussi bien en Europe qu'en Amérique.

Leur action ou plutôt leur souveraineté, se fait sentir sur le terrain commercial, agricole, industriel. Ils dirigent en maîtres la production et les producteurs.

Ce qui n'empêche pas les économistes bourgeois de raconter que la propriété individuelle se défend avec succès contre les entreprises capitalistes !

Quelle astuce !

\* \* \*

### Leurs bilans.

L'Alimentation stéphanoise, à Saint-Etienne, a réalisé dans les six derniers exercices, un bénéfice moyen et annuel de 162,000 francs.

La Société des Magasins du Casino, à Saint-Etienne, a réalisé un bénéfice moyen annuel, toutes charges déduites, de 390,000 francs.

Les Etablissements Economiques, à Reims, ont réalisé, toutes charges déduites, pendant ces cinq dernières années, un bénéfice moyen et annuel de 134,000 francs.

Les Etablissements Lucien Lépine & C<sup>ie</sup>, à Suippes, donnent un bénéfice annuel, toutes charges déduites, de 72,000 francs.

Les Docks de l'Ouest, à Nantes, un bénéfice annuel, dans les mêmes conditions que ci-dessus, de 87,000 francs.

Les Etablissements Economiques bisontins, à Besançon, 47,000 francs annuellement.

L'Epargne de l'Ouest, à Nantes, a réalisé, l'année dernière, 34,000 francs.

Les Etablissements Brisset, à Angers, un bénéfice moyen et annuel de 24,000 francs.